

Météo-France

Arrêté du 26 avril 2004 fixant au titre de l'année 2004 la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie

NOR : *EQUI0410129A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 ;
Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences, en qualité d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 2 février 2004 autorisant au titre de l'année 2004 l'ouverture de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie et d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie, ouvert par arrêté du 2 février 2004 susvisé, est composé comme suit :

Présidente

Mme Givone (Christiane), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Vice-président

M. Honoré (Cyrille), ingénieur des ponts et chaussées.

Membres

M. Bourriane (Thierry), ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Celhay (Emmanuel), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Perret (Gilles), ingénieur des travaux de la météorologie ;
Mme Vincendon (Béatrice), ingénieur des travaux de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, M. Honoré (Cyrille) est désigné pour remplacer le président.

Fait à Paris, le ...

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la
recherche
et des affaires scientifiques et techniques :
*Le sous-directeur des programmes
et de l'administration générale,*
D. Thurière